

Journal de SUD éducation 75

30 bis rue des Boulets

75011 Paris

Tél. : 01 44 64 72 61

Fax : 01 44 64 72 66

sudeducation75@wanadoo.fr

www.sudeducation75.org

éducation
sud Paris

Le Journal

n° 219

février 2009

N° de CPPAP : 0309 S 06897 2 €

Abonnement : 20 €

Directrice de la publication :

Marie-Françoise LEFEBVRE

Hebdomadaire.

Imprimé par nos soins.

Dépôt légal en cours.

TOUS DES ENFANTS DE SAINT-LÔ !

Les déclarations pleines de compassion aux banquiers "victimes" de la crise s'enchaînent et sont suivies d'effets. Le plan de relance est une bien mauvaise farce. Ceux qui sont à l'origine de cette crise vont pouvoir continuer à flamber tandis que des sans-abri crèvent dans le froid et que la précarité s'installe durablement.

Pourtant, l'année n'a jamais aussi bien commencé. Nos camarades cheminots de Saint-Lazare viennent de faire la démonstration avec SUD Rail qu'il est possible de gagner contre une direction opposée à toute négociation et de l'acculer à embaucher, au grand énervement des présidents de la SNCF et de la république.

Et que dire d'un président de la république qui se fait conspuer par la foule alors qu'il vient à St-Lô faire une opération de communication destinée à éteindre les incendies allumés par sa frénésie réformatrice ?

Dans un exercice de style qu'il affectionne particulièrement le président de la république a été piqué au vif par cet accueil pour le moins glacial. Devant un aréopage béat d'admiration il a néanmoins montré que les agapes de fin d'année n'avaient pas calmé sa boulimie de réformes. L'essentiel est là ! Et de s'attaquer au droit de grève déjà malmené par le SMA à l'école et à la SNCF par la loi sur le service minimum qu'il entend durcir encore. Le gouvernement cherche à empêcher les grèves et à contourner les mouvements de protestation.

Face aux lycéens et aux enseignants du premier degré, le recul de Darcos sur la classe de seconde, les annonces sur les RASED ne sont que des manœuvres destinées à affaiblir les mobilisations de novembre et décembre. Les Etats généraux sur le lycée vont être soigneusement verrouillés. Au delà de la classe de seconde ce sont les lycées généraux et professionnels, dans leur intégralité, transformés au gré du ministère et des lobbys entrepre-

neuriaux (exemple : le bac pro en trois ans) qui prendront une part encore plus active dans le tri social généralisé depuis la maternelle jusqu'à l'université.

L'illusion de la négociation entretenue par la satisfaction relative de certaines revendications (maîtres surnuméraires dans certaines écoles où les réseaux disparaîtront) ne doit pas enterrer un mouvement de contestation d'ampleur qui certes s'oppose aux restrictions budgétaires mais qui plus que tout entend mettre en échec la politique de démantèlement du service public d'éducation.

Enfin la nomination d'un haut-commissaire à la jeunesse (terminologie douteuse qui n'en finit pas d'évoquer une époque obscure) dénote une volonté d'encadrer tout débordement d'une jeunesse que les adultes ont la responsabilité d'accompagner y compris dans la grève.

Plus que jamais en 2009, résistons, désobéissons, sabotons, luttons... et nous gagnerons !

JEUDI 12 FÉVRIER À 9h00

Rassemblement devant le rectorat

où se tiendra le CDEN Carte scolaire du 1er degré

TOUS EN GRÈVE !

(à l'appel de l'AG parisienne, de SUD éducation, du SNUipp, de la CNT, de la CGT...)

Contre la Carte scolaire qui entérine les réformes Darcos



21 JANVIER : LOUIS XVI EST MORT... VIVE LA TÊTE DE VEAU !

Le 21 janvier à l'appel de l'AG parisienne du 8 janvier et des syndicats SNUipp, SUD éducation, CGT, CNT, de nombreux collègues se sont rassemblés à l'inspection académique pour apporter des lettres de "désobéissance" concernant les 60h d'aide personnalisée, lettres signées individuellement ou en équipe.

Au moment où la délégation est entrée pour rencontrer l'IA, ce sont 276 collègues qui avaient signé une lettre ! Notre objectif le plus optimiste est largement dépassé ! D'autres collègues ont apporté des lettres ensuite.

Nous avons composé une délégation : 4 représentants des syndicats SUD, SNUipp, CNT, CGT et 2 parents représentants de la FCPE. Celle ci a donc annoncé à l'IA qu'elle venait pour "officialiser" le gel des 60h d'aide perso à Paris. Un comptage anonyme décidé en décembre en est à plus de 600 sur 90 écoles. Arguant que ce comptage anonyme n'avait aucune valeur pour lui, l'IA a pu voir le dossier contenant les lettres nominatives et signées des 276 collègues. La délégation a affirmé à l'IA que ces lettres lui seraient transmises ultérieurement, pour que les syndicats aient le temps d'en faire des doubles (la plupart étant des originaux apportés ce matin) afin de couvrir les collègues en cas de menaces de sanctions à venir, et aussi parce que nous savions que ce mouvement ne faisait que commencer et que nous attendions bien d'autres lettres encore.

Réponse de l'IA

Il prend acte que dans certaines écoles, l'aide personnalisée ne se fait pas, ce qui d'après lui est en

contradiction avec la loi. Considérant qu'il a fait les "sommations d'usage" (cf son courrier du 8 décembre en réponse aux vœux votés en conseils d'école), il va maintenant demander aux IEN d'aller vérifier dans les écoles si ce qui se fait correspond à des projets validés par les IEN (ce qui est très variable selon les circonscriptions !). Il a répété qu'il procèdera ensuite à des retraites de salaire contre les "désobéissants" sans en détailler les modalités.



Notre analyse

Rosset a bien pris la mesure de l'ampleur de la contestation, mais il est quand même capable de nuire. Notre meilleure défense, c'est d'amplifier encore le nombre de "désobéissants". D'autre part, le rapport de force va aussi devoir se préciser face aux IEN, certains étant pathologiquement zélés quant à l'application de la loi, d'autres étant prêts à fermer les yeux sur toute forme de projet, tant qu'ils peuvent dire que sur leur circo tout va bien (et l'IA peut s'en contenter, pour dire au ministre et pour nous dire à nous que le refus de l'aide perso est minoritaire). Restons conscients

que c'est un mouvement global que nous construisons, pas juste un arrangement local pour bosser tranquilles. Parce que derrière l'aide personnalisée, c'est la suppression de postes (dont les RASSED, mais pas seulement), c'est l'annualisation de notre temps de service (ça commence par 108h, après il y aura les stages pendant les vacances obligatoires et pas payés en heures sup), c'est l'autonomie des écoles dans la gestion de la difficulté scolaire entre autres (projet EPEP), c'est une conception dangereuse de la difficulté scolaire.

Il faut absolument amplifier le nombre de collègues affirmant leur refus de l'aide personnalisée par lettre, individuelle ou collective. Si vous n'en avez pas encore fait, vous pouvez les faire parvenir par le biais de militants syndicaux, ou directement à SUD éducation Paris, qui centralise ces courriers.

Faites-le savoir autour de vous.

**SUD éducation Paris
30 bis rue des Boulets
75011 Paris**

Ou par mail en PJ :

sudeducation75@wanadoo.fr

P.S. : après l'action, certains participants sont aller se payer une tête de veau comme le veut la tradition le 21 janvier. *

* Chaque année le 21 janvier, date anniversaire de la mort de Louis XVI, il est de tradition de manger une tête de veau pour fêter la décapitation de la monarchie.

LE FAIT DU PRINCE

La vague de déréglementation qui ronge aujourd'hui les services publics n'épargne pas l'Education Nationale et l'académie de Paris est en passe de devenir un pilote en la matière. Après avoir voulu censurer l'expression syndicale via les réunions d'informations et les stages de formation c'est au tour des CAPD de subir l'arbitraire.

Le mode opératoire est identique dans les deux cas. Le rectorat fait une lecture très partielle d'une note de service, la met en cohérence avec d'autres textes de référence puis en tire des prérogatives qui mettent sérieusement en péril l'exercice syndical.

Sur les stages de formation le T. A

de Paris a donné raison à SUD qui contestait les refus signifiés aux participants parisiens du stage organisé par l'ICEM, SUD éducation et la CNT sur les évaluations et les EPEP.

Le rôle des CAPD est pour sa part remis en cause à travers la volonté affichée de créer des groupes de travail qui vont purement et simplement court-circuiter les instances paritaires. Une première illustration en a été donnée aux syndicats le 20 janvier. Convoqués pour discuter des règles et barèmes départementaux, les différentes organisations ont été placées devant ce fait accompli, l'inspecteur d'académie forçant la note au passage pour que les

syndicats soient la caution de ce qui relève de son pouvoir discrétionnaire, notamment la possibilité de nommer des directeurs selon son bon gré.

Nous ne sommes pas dupes du paritarisme et parfois la consultation des syndicats a pu masquer les pouvoirs arrogés à la hiérarchie. C'est pourtant sans aucune mesure avec la dérive absolutiste constatée à Paris et ailleurs, du sommet à la base de l'Etat.

Sud éducation et ses délégués ne seront pas complices de ces oukases et les combattront sans états d'âmes.

POUR ÉGAYER DES SALLES DES MAÎTRES BIEN MOROSES... CONTINUONS À DÉSOBÉIR !!!

Des réunions pour mettre en place l'aide personnalisée, pour ne plus la mettre en place, des réunions pour débattre des évaluations anti pédagogiques en CM2, des tableaux de service à faire remonter, des réunions pour planifier les réunions, ...autant de réunions et d'injonctions qui minent le moral des équipes des écoles depuis la rentrée. Des oppositions parfois virulentes sur les actions plus ou moins illégales, la peur de l'intimidation de la hiérarchie

et plus profondément le questionnement de beaucoup d'entre nous sur les finalités de notre métier. Les réformes actuelles, le cynisme de notre ministre et de son bras droit, l'IA de Paris, la pression de cette hiérarchie pour les mettre en place bousculent les équipes et les divisent souvent. Nous nous retrouvons face à nos élèves à mettre en place des dispositifs néfastes pour les élèves, pour l'école. Cette année semble bien longue...

Face à ce climat délétère, il est urgent de s'inscrire dans des actions collectives, de construire des solidarités alors que toutes les mesures prônent l'individualisme et la soumission. Notre détermination dans la lutte nous permet de construire des liens de solidarités dans les équipes et les quartiers et de défendre l'école laïque, émancipatrice et solidaire que nous voulons.

Pour ne pas sombrer dans la morosité... informons, luttons, désobéissons !!!

Syndrome de Stockholm

Le mouvement de désobéissance et d'opposition aux réformes Darcos déplaît au rectorat de Paris c'est le moins qu'on puisse dire. Ainsi les inspecteurs de circonscription sont envoyés dans les écoles pour aller mettre au pas les récalcitrants qui n'effectueraient pas l'aide personnalisée selon la déclinaison académique. Peu importe que des

contre-propositions formulées par des équipes aient plus de sens que les directives hiérarchiques. Aujourd'hui une école du XXème a reçu la visite de son inspecteur de circonscription venu s'enquérir des dispositions de cette équipe concernant l'aide personnalisée. L'accueil chaleureux de 90 enseignants venu soutenir leurs collègues a permis

de faire retomber la pression qui pesait jusqu'alors sur cette école. Les menaces de sanction ne semblaient plus à l'ordre du jour. Face à la volonté de briser le mouvement de résistance qui s'organise nous devons plus que jamais rester mobilisés et se tenir prêts à venir afficher notre désobéissance et notre force collective contre l'arbitraire.

LA FIN DU STATUT D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Un nouveau projet de contre-réforme dans l'éducation nationale

La profession d'enseignant-chercheur est définie par la loi de 1984 et son décret (n°84-431 du 6 Juin 1984). Comme son nom l'indique, ce métier se partage à parts égales entre activités d'enseignement et activités de recherche. C'est à la fois cet équilibre, constituant cette profession, et la liberté de recherche, condition nécessaire à son exercice, que le gouvernement veut faire disparaître aujourd'hui en modifiant profondément le décret (déjà mis à mal par la LRU).

Après la mise en concurrence mondiale des universités, mesurée par le classement inepte de Shanghai, après la mise en concurrence nationale des universités instaurée entre autre par la loi LRU, le gouvernement vient de décider que la compétition n'était pas assez "libre et non faussée", et qu'afin d'assurer la

croissance économique de ce "marché du savoir", il était nécessaire de faire encore "jouer" la concurrence, mais cette fois entre les individus eux-mêmes. Si ce projet de modification du décret est adopté, quelques rares collègues publiant plus d'articles dans des revues bien cotées (par qui ? selon quels critères ?) pourront profiter d'allègements parfois conséquents de leurs activités d'enseignement, pouvant aller jusqu'à leur permettre de se consacrer exclusivement à la recherche.

Formidable, pourriez-vous dire, de récompenser ainsi l'excellence? Mais deux problèmes majeurs surgissent aussitôt:

Premier problème : les heures d'enseignement non effectuées

par ces éléments brillants ne vont pas pour autant disparaître. Mais alors, qui va s'en charger ?

Et voilà le deuxième problème: la solution concoctée par notre ministre consiste à donner à chaque président d'université le pouvoir (ceux-ci sont décidément gâtés depuis la loi LRU !) d'imposer des enseignements supplémentaires aux enseignants chercheurs ayant moins/moins bien publié. Solution simple, reprenant le principe des vases communicants ou du jeu à somme nulle (lorsque les gains et les pertes s'équilibrent entre partenaires). Au rebut le principe de coopération, vive la compétition à tous les niveaux ! Ainsi, chaque semestre, selon

Ainsi, chaque semestre, selon ses "performances" en recherche, jugées au niveau local (!), chacun se verra attribuer une charge d'enseignement pouvant aller de zéro au double de la charge actuelle

ses "performances" en recherche, jugées au niveau local (!), chacun se verra attribuer une charge d'enseignement pouvant aller de zéro au double de la charge actuelle. Pour ceux situés du mauvais coté de la ligne rouge - comprenez "n'ayant pas les faveurs de la présidence" -, ce sera donc "travaillez plus pour gagner la même chose, et recherchez plus tout en enseignant plus si vous voulez une chance d'enseigner moins un jour"...

La perversion de ce système mandarinal et sa nature contre-productive doivent être dénoncées, car c'est l'enseignement supérieur et la recherche publics qui sont remis en question si ce décret est appliqué. D'une part, comment imaginer pouvoir pré-

server la qualité des enseignements si ceux-ci augmentent en quantité, empiétant ainsi sur le temps consacré à la recherche - déjà trop faible -? S'agit-il de "punir" par des heures supplémentaires les collègues "moins bien publiant" ? D'autre part, si la qualité de la recherche continue à n'être évaluée que sur un critère de popularité à court terme et par des conseils locaux à la botte du président, comment chacun devra-t-il ou elle orienter sa carrière de chercheur? Peut-être en se concentrant exclusivement sur des thèmes en vogue ou, mieux (!), en faisant allégeance au mandarinate local ? Enfin, dans ce contexte de lutte individualisée

pour le sauvetage de son reste de statut au détriment de celui de ses collègues, on voit très clairement dans quel sens évolueront les collaborations entre

individus, équipes, laboratoires et universités. Ainsi le désastre au niveau de la recherche - et de l'enseignement supérieur - n'est pas seulement prévisible, il est annoncé et inéluctable.

Sud Education a clairement affirmé son opposition aux heures supplémentaires (bénévoles comme payées !) en lançant dès 2004 une pétition sur ce problème. La montée rapide ces dernières années de l'offre en heures supplémentaires payées est en effet un des moyens par lequel le ministère a préparé discrètement notre profession à la surcharge d'heures d'enseignement à venir, les suppressions de postes aidant. Plus récemment, l'heure supplémentaire est même déjà devenue une forme d'obligation,

par exemple dans le cadre du plan "réussite en licence", dans lequel, en première année (mais ce plan est destiné à s'étendre aux années suivantes de la licence), les temps de tutorat, de préparation, d'administration et de correction de contrôles continus dans les principales matières sont aujourd'hui payées d'office au-delà de la charge légale d'enseignement, en "prime-équivalent-heure-sup".

SUD education a également condamné la dérive autoritaire de la loi LRU, sur laquelle s'appuie maintenant le gouvernement pour faire passer son idéologie du marché totalitaire dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Aujourd'hui, le métier d'enseignant-chercheur, liberté d'enseignement et de recherche, estimation en passe d'être détruit par l'individualisation, comme le sont la plupart des métiers de l'éducation et de la fonction publique (excepté la police et l'armée !). Ici, comme ailleurs, c'est quand les individus, toujours plus atomisés par le système, auront pris conscience de leur force collective qu'ils pourront créer les conditions d'une recherche et d'un enseignement non asservis au marché.

Dans le "supérieur" comme au lycée, au collège ou dans le primaire, la tactique est exactement la même:

- instaurer un "chef" local (professeurs aux pouvoirs accrus, directeurs d'école "professionnels", présidents d'université omnipotents...)

- utiliser l'"évaluation" dont on sait qu'elle n'est pas objectivement mesurable - pour individualiser les personnes (salaires, primes,), différencier leurs statuts, et les laisser ainsi "négocier" seules face à l'autorité du chef local (comme la souris négocie avec le chat...).

- En un mot, instiller l'"esprit de marché" dans toutes les activités humaines afin de les transformer en choses.

L'université française en grève totale, reconductible et illimitée : LE 2 FÉVRIER 2009 L'UNIVERSITÉ S'ARRÊTE.

La coordination nationale des universités a réuni le 22 janvier 2009 des délégués provenant de 46 universités. Chaque université disposait de 2 voix. L'Assemblée a réuni 220 personnes.

Elle a voté la motion suivante :

Motion n°1 :

La coordination nationale réunissant ce jeudi 22 janvier 2009 condamne la mise en place d'une politique d'affaiblissement structurel de l'enseignement et de la recherche, la précarisation des personnels de toutes catégories, notamment au travers de l'individualisation des carrières, de la mise en place du nouveau contrat doctoral et des suppressions d'emplois, exige le rétablissement des postes supprimés, un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires dans les universités et les grands organismes de recherche, et soutient les mobilisations en cours.

Elle déclare que si le ministère ne retire pas, sans préalable :

- 1) le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- 2) la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré

L'université française en grève totale, reconductible et illimitée : le 2 février 2009 l'université s'arrête.

GRÈVE ET MANIF NATIONALE MARDI 10 FÉVRIER

**LA COORDINATION QUI S'EST RÉUNIE LE 2 FÉVRIER EN SORBONNE
APPELLE À LA GRÈVE ET À LA MANIFESTATION.**

UNE PREMIÈRE MANIFESTATION A EU LIEU LE JEUDI 5 FÉVRIER 2009, UNE SECONDE MANIFESTATION D'ENVERGURE NATIONALE SE DÉROULERA LE JEUDI 10 FÉVRIER 2009.

SUD ÉDUCATION PARIS CONSIDÈRE QU'IL EST GRAND TEMPS DE METTRE UN COUP D'ARRÊT AUX RÉFORMES QUI DÉTRUISENT L'ÉCOLE DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ, C'EST POURQUOI NOUS APPELONS LES COLLÈGUES À SE JOINDRE MASSIVEMENT À CE MOUVEMENT ET À ÊTRE EN GRÈVE.

NOËL EN NOVEMBRE ? ...PAS POUR TOUT LE MONDE !

Un décret du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de "Garantie individuelle de pouvoir d'achat" ou GIPA. Elle est censée compenser les pertes de pouvoir d'achat, qui d'après l'INSEE affecteraient 15 % (seulement !) des agents de la fonction publique. Il s'agit donc de comparer, sur une période de référence de 4 ans, l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac). Si le premier a augmenté moins vite que le second, un montant indemnitaire brut, équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée, doit être versé à l'agent.

Pour 2008, la période concernée court du 31 décembre 2003 au 31

décembre 2007 et l'inflation officiellement retenue est de 6,8 % (encore une sous-estimation ?!) A vos calculs ...

Ainsi 130 512 agents, dont 56 000 dans l'Education Nationale, ont eu l'agréable surprise de bénéficier de cette prime de 740 euros en moyenne en novembre dernier. Il s'agit majoritairement de

**NE NOUS LAISSONS
PAS DIVISER
AUGMENTATION DES SALAIRES
POUR TOUS !**

cadres A, de plus de 50 ans, au même indice depuis quatre ans, souvent au dernier échelon... Bref ceux qui touchent déjà les sa-

lares les plus élevés : merci pour eux !

Pour tous les autres, par contre il n'y aura pas d'évolution du point d'indice en 2009 (+ 0,8 % prévu), Eric Woerth ayant annoncé d'avance qu'il ne rouvrirait aucune discussion sur ce sujet.

La GIPA est donc bien une prime qui individualise les rémunérations, dans la droite ligne des projets du gouvernement, sans résoudre les problèmes des salaires et en particulier les plus faibles dans la fonction publique. Ce n'est qu'un artifice de plus pour ne pas répondre aux revendications légitimes des personnels :

Ne nous laissons pas diviser, augmentation des salaires pour tous!

HORTEFEUX : AUX MÊMES MAUX, LES MÊMES REMÈDES

Le sinistre des expulsions vient d'être nommé aux affaires sociales et il n'y a pas de quoi se réjouir. Après avoir chassé des pauvres parce qu'ils n'avaient pas la nationalité française, il va pouvoir traquer les français parce qu'ils sont pauvres. Une question demeure cependant : Quels vont être les critères en terme d'affichage et de politique du chiffre ?

L'idée immédiate serait d'expulser les chômeurs et les pauvres vers des pays pauvres, rien de plus normal puisque entre eux ils peuvent se

comprendre, ils ne sont pas entravés de barrières culturelles. C'est la liberté...

L'autre idée consiste à faire fusionner l'ANPE et l'unédic.

Enfin d'autres ministères ne sont pas en reste, celui de l'Education nationale vient d'annoncer qu'il allait recruter des précaires sur profil pour expliquer à une jeunesse sans espoir qu'il faut être assidu à l'école pour s'insérer dans la société et avoir un travail. Sans préciser si ce sera en Contrat d'avenir ou en contrat d'aide à l'embauche.

Gageons que le nouveau haut commissaire à la jeunesse saura trouver des solutions encore plus ambitieuses :

Faire des chantiers de jeunesse pour construire des centres éducatifs fermés, bios avec des panneaux solaires et des latrines au sec.

Peindre des nuages sur les centres de rétentions et des paysages idylliques sur les barres HLM.

Comme le dit le fou qui vient de se jeter par la fenêtre et regarde régulièrement sa montre dans sa chute : "Jusqu'ici tout va bien".

MAUVAISE NOUVELLE : LA DHG EST ARRIVEE...

Suppressions de postes annoncées, une véritable saignée dans les lycées, augmentation des effectifs dans les collèges sans création de poste, des heures sup. à la pelle...

Vigilance et mobilisation ! Faites remonter les infos au syndicat.
plus d'infos sur notre site : <http://sudeducation75.org>

UNÉDIC : UN BON DEAL...POUR LE MEDEF !

" Ainsi une partie de l'humanité relativement riche, travailleuse, créatrice de surplus importants, a su et sait échanger des choses considérables, sous d'autres formes et pour d'autres raisons que celles que nous connaissons. "

C'est en ces termes que le sociologue Marcel Mauss, dans son Essai sur le don en 1925, conclut un de ses textes sur les pratiques du don chez des tribus du Pacifique. Pratiques qu'il qualifie de " prestations totales " dans le sens qu'elles engageaient toute une communauté, obligatoirement et sans exclusion, selon des modalités religieuses, économiques et juridiques.

Quel rapport, direz-vous, entre des traditions tribales et la nouvelle convention Unedic applicable au 1er janvier 2009 ?

L'Unedic, système de protection sociale contre la privation involontaire d'emploi, créée en 1958 gère l'assurance chômage en mettant en œuvre la solidarité collective envers celles et ceux privés d'emploi que l'on pourrait assimiler au " don " décrit par Mauss.

La nouvelle convention Unedic définit le droit à indemnisation (" à prestation ") des chômeurs, dans une situation économique dite " en récession ". Financé " solidairement " par le patronat et les salariés, le régime d'assurance-chômage est bien loin du devoir d'obligation et d'aide des sociétés dites " primitives " ou " archaïques "...

La nouvelle convention ne va pas améliorer le sort des chômeurs. Bien au contraire, elle

s'inscrit dans la diminution et la politique d'exclusion des allocations vers les dispositifs type RMI...

- Elle prévoit l'indemnisation des chômeurs après 4 mois de travail au lieu de 6 actuellement, selon le principe " un jour cotisé, un jour indemnisé ". Néanmoins, les chômeurs qui retrouvent un emploi devront quand même cotiser 6 mois dans les 12 mois suivants pour accéder de nouveau à une allocation. Il y a donc un durcissement des conditions d'entrée (à partir du deuxième emploi) même si des contrats de 4 mois permettront d'être indemnisés.

- La durée maximale d'indemnisation passe de 23 à 24 mois ; ce qui signifie que les plus de 50 ans perdront 12 mois de cotisation, passant de 36 mois à 24 mois d'indemnisation maximum.

- Les demandeurs d'emploi seront indemnisés plus tôt, mais sortiront plus tôt et plus nombreux du système pour sombrer dans la triste réalité des minima sociaux et des emplois précaires.

- Le taux d'indemnisation reste le même, 57,4% du dernier salaire brut, alors que les syndicats des salariés demandaient à ce qu'il soit élevé à 60%. Bien vu, alors que les salaires sont revus constamment à la baisse...

- Le patronat, MEDEF en tête, a aussi obtenu une baisse des cotisations, programmée pour le 1er juillet 2009, à cause de l'augmentation des cotisations retraites (que les gouvernements successifs continuent consciencieusement à démanteler...) et de la nécessaire " protection " de l'investissement des entreprises (pour leurs actionnaires?).

En cette période de " crise ", où les risques de perdre son travail sont accrus, où les entreprises et les services publics se délestent de leurs effectifs, notamment des plus précaires (c'est le cas dans l'Éducation nationale avec les contrats aidés), la nouvelle convention Unedic (signée pour deux ans au lieu de trois) fait la part belle au MEDEF et poursuit l'éternel politique de culpabilisation en direction des " fainéants " de demandeurs d'emploi : après les radiations qui font baisser le nombre de chômeurs, après le RSA qui les inscrit durablement dans l'emploi précaire, l'indemnisation au rabais...

Nos sociétés sont en capacité de subvenir aux besoins de tous, vu la quantité hallucinante de richesses produites. Ces richesses sont le fruit du travail des salariés qui cotisent et qui peuvent aussi se retrouver au chômage. Leur assurer des moyens d'existence en toutes circonstances, sans dépendre de ce système actuel et inégalitaire devrait être l'objectif de la " redistribution " des richesses.

Il s'agit d'un droit légitime au revenu, avec ou sans travail qui n'a rien à voir avec les pratiques de l'Unedic et du gouvernement qui nous place dans une posture d'obligatoires perpétuels et de variables d'ajustement. C'est le chômeur qui devient responsable des défaillances d'une société dont les gouvernements dégottent des milliards pour sauver les banques. Le chômeur est la victime de ce système, de convention en convention, sa situation se dégrade et la solidarité se délite. Serions-nous en train de retomber dans la " barbarie " ?

**JEUDI 12 FÉVRIER
À 9h00**

**Rassemblement devant le rectorat
où se tiendra le CDEN
Carte scolaire du 1er degré**

**TOUS
EN GRÈVE !**

(à l'appel de l'AG parisienne, de SUD
éducation, du SNUipp, de la CNT,
de la CGT...)

**Contre la Carte scolaire qui entérine
les réformes Darcos
Contre les pressions et les me-
naces du Rectorat**

**Le ministre pérennise la précarité en créant
5000 emplois aidés
dans 215 «quartiers ciblés».**

Alors que le gouvernement supprime 80 000 postes de titulaires dans l'éducation sur quatre ans, qu'il programme la fin des réseaux d'aide dans le premier degré et que le dispositif dit «d'accompagnement pédagogique» n'est qu'un écran de fumée pour cacher la réalité du véritable tri social Darcos pérennise la précarité en créant 5000 emplois aidés dans 215 «quartiers ciblés» où les problèmes sociaux engendrent de grandes difficultés scolaires.

Parallèlement il est envisagé de supprimer les CPE (plus de postes au concours ?) dont le travail est justement de faire le lien entre les familles et l'établissement. Il y a également de moins en moins d'assistants sociaux et de Co-psy. Des précaires en guise de travailleurs sociaux, de moins en moins de professionnels pour aider élèves et familles : la politique de ce gouvernement est profondément cynique.

Le ministère de l'Éducation nationale s'illustre déjà par une politique d'embauche massive de salariés en «contrats d'accompagnement dans l'emploi» ou en «contrats d'avenir» au point de devenir le plus gros employeur de précaires en France.

L'absentéisme et le décrochage scolaire sont les manifestations des grandes difficultés d'existence de nombreuses familles, elles-mêmes souvent condamnées aux emplois précaires et au chômage. Au lieu de s'attaquer aux problèmes sociaux, le gouvernement, par la voie de Darcos, ne fait encore une fois que les amplifier en choisissant de recruter des médiateurs issus des quartiers difficiles. Des pauvres pour fliquer d'autres pauvres !

Sud éducation Paris demande la titularisation sans condition de nationalité, de stage ou de concours de tous les personnels précaires, et se bat pour la création massive de postes de titulaires. Notre syndicat défendra tous ces collègues qui sont en définitive les victimes collatérales de choix budgétaires gouvernementaux motivés par les intérêts prioritaires du patronat et des actionnaires licenciés des salariés du public comme du privé.